

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juillet 2020

### Révision des coopératives agricoles : une nouvelle plateforme digitale au service des administrateurs et associés coopérateurs.



**Le HCCA et l'ANR ont lancé, le 18 juin dernier, un nouveau site internet offrant des informations essentielles pour la gouvernance coopérative à destination des associés coopérateurs d'entreprises coopératives et plus largement, de tous les acteurs de la coopération agricole.**



La Révision, inscrite dans le code rural et de la pêche maritime, est un contrôle destiné à vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement des coopératives agricoles et de leurs unions spécifiques et, le cas échéant, à leur proposer des mesures correctives. Ce contrôle de conformité dépend à la fois du Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) chargé d'élaborer, d'approuver et de publier les normes de la Révision, ainsi que de l'Association Nationale de Révision (ANR) qui, par l'intermédiaire de fédérations agréées, assure la mise en œuvre et le suivi de la Révision. La Révision, outil d'amélioration des pratiques en matière de gouvernance, au service des associés coopérateurs et du conseil d'administration des coopératives, doit s'effectuer à minima tous les 5 ans. Elle porte notamment, sur l'organisation de la coopérative, sa conformité juridique et fiscale et celle de sa gouvernance.

Afin de mieux faire connaître le rôle et l'organisation de la Révision des coopératives agricoles et de leurs unions, le HCCA et l'ANR ont lancé une nouvelle plateforme destinée à l'ensemble des associés coopérateurs de coopératives. En cliquant sur les différentes rubriques proposées sur le site, les visiteurs sont amenés à mieux comprendre l'intérêt de la Révision, les normes d'application, les cas de déclenchement ou encore le rôle de chacune des structures qui organisent le contrôle.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à visiter la nouvelle plateforme digitale dédiée à la Révision, accessible au lien suivant :

[www.revision-cooperative-agricole.coop](http://www.revision-cooperative-agricole.coop)

**Contact presse :**

Sabrina LARDEAU

Mail : [sabrina.lardeau@hcca.coop](mailto:sabrina.lardeau@hcca.coop)

Tel : 01 44 17 58 68

*Le HCCA est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale. Autorité de tutelle des coopératives agricoles, il a pour missions notamment de définir et mettre en œuvre les politiques publiques en matière de coopération agricole, d'être le garant du respect des textes et des règles de la coopération agricole, de définir les principes et normes de la révision et d'assurer le suivi de l'évolution économique et financière du secteur coopératif. Ces missions s'organisent à travers 3 sections chargées d'assurer les travaux du HCCA. [www.hcca.coop](http://www.hcca.coop)*

*L'ANR (Association Nationale de Révision) assure l'organisation et le contrôle des fédérations agréées pour la révision, pour les opérations de révision conduites en application des articles L. 522-5 et L. 527-1-3. Elle a également pour mission de faciliter le recrutement et la formation des réviseurs, d'agréer ces derniers et de contrôler leurs activités. Elle participe à l'élaboration des normes publiées par le Haut Conseil de la coopération agricole et définit les méthodes de leur application. Elle assure également le suivi et le contrôle de la mise en œuvre de la révision sur délégation du Haut Conseil de la coopération agricole. Enfin, elle assure l'information et la formation sur les normes.*